

Aide financière aux études

Info AO

Des réponses à vos questions en orientation



*Pour diffusion
immédiate*

L'Info AO se veut un moyen de fournir des outils pratiques en orientation utiles au quotidien des directions, des enseignants et des élèves.

Aide financière aux études

www.afe.gouv.qc.ca

Tu as été accepté à la formation professionnelle ou au collégial ? Il est maintenant temps pour toi de faire une demande de prêts et bourses !

Thèmes abordés

- Conditions d'admissibilité
- Ma demande étape par étape
- Limites d'endettement



N'hésite pas à consulter ta conseillère ou ton conseiller d'orientation pour tout complément d'information.

NB_le 19 juillet 2018

COMMISSION
SCOLAIRE DE
l'Estuaire



CONDITIONS D'ADMISSION

Tu es admissible au Programme de prêts et bourses si:

- Tu es citoyen canadien ou tu as le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- Tu résides au Québec.
- Tu as été admis ou seras admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Tu suis à temps plein des études reconnues (certains programmes comme la massothérapie ne sont pas admissibles au programme).
- Tu ne disposes pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre tes études.

QUESTION:

Avant de compléter mon formulaire, j'aimerais savoir si j'ai une chance d'obtenir de l'aide financière.

RÉPONSE:

Pour te donner un aperçu, tu peux te rendre sur le site www.afe.gouv.qc.ca et sélectionner l'option « stimulation de calcul ». Ce n'est pas un outil sûr à 100 %, mais il pourra t'aider à planifier ton budget pour l'an prochain.

MA DEMANDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE # 1

Tu auras besoin de **ton code permanent** (tu pourras le trouver sur ton bulletin ou ton relevé de notes du ministère) et **ton numéro d'assurance sociale**.

ÉTAPE # 2

Tu remplis le formulaire « demande d'aide financière »:

1. Dans la section « Votre dossier en direct », cliques sur « étudiant ».
2. Sur la page suivante, il y aura deux icônes: Identification et Mot de passe.
3. Tu dois cliquer sur « Mot de passe » et inscrire ton numéro d'assurance sociale et ta date de naissance.
4. Ensuite, tu devras créer ton mot de passe.
5. Une fois ton mot de passe créé, retourne sur « Identification » et entre ton code permanent et ton mot de passe.
6. Tu auras maintenant accès à la demande Internet.

ÉTAPE # 3

Une fois ton formulaire complété, tes parents devront remplir leur propre formulaire: Déclaration du père et déclaration de la mère.

Pour faire la demande par Internet, tes parents devront suivre la même procédure qu'à l'**étape 2**. Ton père devra cliquer sur « père » et créera son mot de passe. Ta mère devra cliquer sur « mère » et créer son mot de passe. De retour à Identification, son numéro d'assurance social et son mot de passe lui seront demandés.

Si tes parents sont séparés, c'est le parent chez qui tu vis le plus souvent qui devra remplir sa déclaration. Les conjoints des parents n'ont pas de formulaire à compléter.

ÉTAPE # 4

Tu recevras une réponse dans ton dossier Internet afin de savoir si tu recevras de l'aide ou non.

Si le prêt est accepté: tu devras te présenter au bureau de l'aide financière aux études de ta nouvelle école pour réclamer ton certificat de prêt. Ensuite, tu devras te rendre à ton institution financière pour accéder à ton prêt. Si tu as droit à un prêt et à une bourse, tu recevras des versements chaque mois, si tu reçois uniquement un prêt, tu recevras de l'aide au début de chaque session.

Pour avoir droit à une bourse d'études, tu dois d'abord avoir reçu le prêt maximal (environ 1 980 \$ pour le collégial et 2 000 \$ pour le D.E.P.).

POUR ÉVITER TOUT RETARD DANS LE TRAITEMENT DE TA DEMANDE, IL EST IMPORTANT DE FAIRE PARVENIR TOUS LES DOCUMENTS REQUIS DÈS LE DÉPART, EXEMPLE « DÉCLARATION DES PARENTS ». D'AUTRES DOCUMENT POURRAIENT T'ÊTRE DEMANDÉS SI TU ES DANS UNE SITUATION PARTICULIÈRE. IL EST IMPORTANT DE BIEN LIRE JUSQU'À LA FIN DE LA DEMANDE AFIN DE SAVOIR SI TU AS DES DOCUMENTS À JOINDRE.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

www.afe.gouv.qc.ca

(Les élèves qui participent au programme Explore n'ont pas à se créer un mot de passe)

Débuter la demande:

1. Service en ligne
2. Nouvelle inscription
3. Numéro d'assurance sociale;
Date de naissance;
Adresse courriel;
Suivant...
4. Un code de validation vous sera envoyé dans les prochaines minutes dans votre boîte de courriels.
5. Choisir un mot de passe de 6 à 8 caractères contenant au moins une lettre et un chiffre.
6. Entrer les données demandées.
7. Débuter la demande en cliquant sur «Formulaire temps plein » puis sur « Remplir un formulaire/demande d'aide financière».
- 8. Prendre le temps de lier chacune des questions.**
9. Renseignement scolaires:
 - Liste de codes d'établissements disponibles format papier;
 - Ceux qui vont au cégep: remplir la section B;
 - Ceux qui vont en formation professionnelle: remplir la section C.
10. Ressources financières: ***Estimez combien vous gagnerez entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.***
11. Dans certains cas (certificat médical ou autres), vous aurez à numériser des documents pour les joindre à votre demande;
12. Chaque parent devra remplir une demande en s'identifiant comme parent. Si les parents sont séparés, uniquement le parent chez qui l'enfant vit le plus souvent devra remplir la demande.
13. Tu peux suivre l'état de ta demande sur internet en cliquant sur « Service en ligne ». Tu auras toujours besoin de ton code permanent et de ton mot de passe.
14. Deux fois par année, tu devras confirmer tes revenus (à l'automne et à l'hiver).
15. Si tu as droit à l'aide financière et que tu portes des lunettes, 1 fois aux 2 ans, tu peux demander un montant pouvant aller jusqu'à 187\$ pour rembourser une partie des frais reliés à l'achat d'orthèses visuelles.
16. Si tu as reçu un diagnostic de TDAH, ton médecin doit compléter le document « Certificat médical » et cocher oui à la case « déficience organique ». Il doit mentionner le diagnostic à l'endroit approprié sur le formulaire.

Si tu as des questions sur ton dossier et que tu ne trouves pas la réponse sur Internet, tu peux appeler au 1 877 643-3750.